



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1382 _____ **21 mars 2019**

- **Politique : Jean Henry Céant s'entête à se considérer encore comme premier ministre**
- **Haïti-R.D. : L'actuelle construction d'un bâtiment dominicain à la frontière respecte les bornes frontalières**
- **Insécurité : Des armes illégales se retrouveraient au Palais national, selon la FJKL**
- **Insécurité : 40 personnes tuées par balles et 82 autres blessées, lors des mobilisations anti-gouvernementales de février 2019, selon le RNDDH**

>> **Politique : Jean Henry Céant s'entête à se considérer encore comme premier ministre**

Malgré [son renvoi, le 18 mars, par la chambre des députés](#), le notaire Jean Henry Céant affirme être encore le chef du gouvernement en fonction. Le mercredi 20 mars, le premier ministre a envoyé une requête auprès du juge des référés pour exiger l'annulation du vote de censure, pris par les députés. Il a, parallèlement, demandé à la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (le tribunal administratif en Haïti) de rejeter le vote « constitutionnel et légal », intervenu à la chambre des députés. Ce faisant, Jean Henry Céant tente de pousser le système judiciaire à s'ingérer dans le politique et dans les décisions du parlement, estiment plusieurs voix dans l'opinion publique. « Les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ne peuvent point empiéter sur les pouvoirs de l'autre », prescrit la Constitution en Haïti. Le mercredi 20 mars, il n'y a pas eu de séance d'interpellation de Céant au sénat de la république, contrairement aux vœux du président du sénat, Carl Murat Cantave. « L'interpellation de Céant est en continuation » s'est défendu Cantave. Le sénat, qui avait précédemment interpellé le premier ministre, pour le lundi 18 mars, n'a pas pu réaliser sa séance, faute de quorum. Dans une interview exclusive, accordée au journal le Nouvelliste, il estime que son action à la tête du gouvernement lui a valu l'action « maladroite » et « grossière » des députés, qui se sont laissés « instrumentaliser » en participant à cette « combine ». Il a indiqué qu'il entretenait des relations compliquées avec le président Jovenel Moïse, à qui il

faisait toujours part de ses points de vue personnels, en vue de le conduire sur le bon chemin. Il a qualifié d'« illégale » et d'« inconstitutionnelle » la séance d'interpellation du 18 mars 2019 à la chambre des députés. Par un vote de 93 députés pour, 6 contre et 3 abstentions, la chambre basse a censuré le premier ministre en son absence. Le chef du gouvernement, désormais sanctionné et qui doit remettre sa démission au président de la république, se trouvait au même moment au sénat, où il a été préalablement interpellé. Le résultat du vote des députés a été acheminé très rapidement à Jovenel Moïse, en vue du choix d'un nouveau premier ministre. Le président a annoncé qu'il va entamer les consultations pour ce faire. Un arrêté présidentiel annonce ce jour, le 21 mars, la nomination du ministre de la culture, Jean Michel Lapin, comme premier ministre intérimaire, chargé d'« expédier les affaires courantes ». J. H. Céant n'est plus le premier ministre, mais Jovenel Moïse n'est pas le maître du jeu, non plus, estime le secrétaire général du parti politique Fusion des sociaux-démocrates Rosemond Pradel, interrogé par AlterRadio. Il prône le dialogue et l'esprit de sacrifice dans cette situation considérée comme explosive. La bataille, entre Moïse et Céant, ne prend pas du tout en compte les intérêts de la majorité de la population, soutient de son côté, la coalition Konbit des organisations politiques, syndicales et populaires.

>> **Haïti-R.D. : L'actuelle construction d'un bâtiment dominicain à la frontière respecte les bornes frontalières**

L'actuelle construction d'un mur et d'un bâtiment dominicain à la frontière de Comendador/Belladère respecte les bornes frontalières entre Haïti et la République Dominicaine, confirme un communiqué du

ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales. Il se base sur les premiers résultats d'une étude menée récemment sur ce dossier, en vue d'établir la localisation des infrastructures dominicaines, objet de

controverses. La construction d'un mur et d'un bâtiment, attenants à la ligne frontalière au niveau de Belladère, sont, depuis quelques temps, à l'origine d'une situation de confusion et de grave tension. Les deux États se partageant l'île d'Haïti, ont convenu du tracé frontalier délimitant les deux territoires, à partir des traités, accords et conventions de révision frontaliers des 21 janvier 1929, 27 février 1935, et 9 mars 1936, ainsi matérialisé par des bornes, rappelle le ministère de l'intérieur. Tout en réitérant son engagement et celui de l'État haïtien, dans son

entière, à défendre l'intégrité du territoire national, il invite les autorités locales à faire respecter les dispositions légales, afférentes à la gestion de la frontière. Une délégation officielle du ministère de l'intérieur, composée du ministre, du délégué départemental et du directeur départemental du Plateau central de la Police Nationale d'Haïti, était présente, le 20 mars, à Belladère. L'objectif était d'échanger et d'enquêter sur l'incident survenu le vendredi 15 mars durant lequel un Haïtien a été tué et deux autres blessés par des soldats dominicains.

>> **Insécurité : Des armes illégales se retrouveraient au Palais national, selon la FJKL**

Alors que Jovenel Moïse a procédé, le 11 mars, à la réactivation de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CNDDR), des membres de son entourage sont en possession d'armes illégales, dénonce la directrice exécutive de la *Fondasyon Je Klere* (FJKL), Marie Yolène Gilles, dans une interview à AlterRadio. « Il n'y a aucune volonté politique réelle pour démanteler les réseaux de gangs en Haïti. Des autorités, au sein de l'exécutif, se font photographier à côté de bandits armés. Les photos sont sur les réseaux sociaux. Le vice-délégué, dans l'arrondissement de l'Ouest, Johnny Métellus, alias *Achou*, était un ancien soldat du défunt bandit Dread Wilmé à Cité Soleil », fustige la Fondation. Elle recommande la mise en place d'un service de renseignements, pour contrôler la circulation des armes dans le pays, de renforcer la surveillance frontalière et de réviser la législation concernant les armes à feu. Dans les médias, le Réseau national de

défense des droits humains (RNDDH) a également accusé le ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales de fournir des armes, munitions et argent à des groupes armés. L'intensification du climat d'insécurité dans le pays, depuis quelque temps, réanime le débat sur la question du désarmement en Haïti. La réactivation de la commission de désarmement ne devrait rien changer à la situation d'insécurité en Haïti, anticipe la FJKL. Par ailleurs, du 1er février au 13 mars 2019, au niveau du département de l'Ouest, la Police Nationale d'Haïti a recensé une vingtaine de morts, une dizaine de blessés par balles et 5 cas de lynchage. Une trentaine de voitures et de motos ont été volés, durant la même période. La Police Nationale a procédé à l'arrestation d'une dizaine de personnes et à la saisie de 4 armes à feu.

>> **Insécurité : 40 personnes tuées par balles et 82 autres blessées, lors des mobilisations anti-gouvernementales de février 2019, selon le RNDDH**

Parmi les personnes tuées lors des mobilisations anti-gouvernementales du jeudi 7 au dimanche 17 février, 17 ont reçu des balles à la tête, alors que, parmi les personnes blessées, 20 ont été des agents de la Police Nationale, a enregistré le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH). De plus, 12 stations d'essence, 6 institutions bancaires, 23 autres entreprises commerciales privées, 2 établissements scolaires, un hôpital, une université et 7 maisons privées ont été vandalisées et/ou incendiées. Les mouvements de protestations populaires, organisés durant le mois de février 2019, avaient pour objectif de contraindre à la démission le président Jovenel Moïse et d'exiger le procès sur la dilapidation présumée de plusieurs milliards de dollars américains des fonds PetroCaribe de l'aide vénézuélienne à Haïti. Ces mobilisations ont provoqué la paralysie globale des activités sociales et économiques à travers le pays. «

Le pays risque, encore une fois, de tomber dans le chaos », prévient le Réseau qui recommande aux autorités de mettre fin au gaspillage des maigres ressources de l'Etat. Il les invite à réduire leurs privilèges exorbitants et à arrêter le processus de vassalisation de l'institution policière haïtienne. Il exhorte les pouvoirs exécutif et législatif à garantir la sécurité des vies et des biens des citoyennes et citoyens, et à enquêter sur ce nouveau phénomène, au cours duquel des manifestants ont été tués de balles à la tête. Le parti politique d'opposition Mouvement populaire dessalinien (Mopod) prévoit également une explosion sociale en Haïti

Pour aller plus loin :

[Jovenel Moïse nomme Jean Michel Lapin comme premier ministre par intérim](#)

A lire également :

- [Special Olympics : 10 médailles pour Haïti à Abu Dhabi](#)
- [Le sénateur Youri Latortue accuse Jovenel Moïse dans le dossier des « 7 mercenaires »](#)
- [Des Haïtiens de Montréal appellent à boycotter un spectacle de Michel Martelly dans cette ville](#)
- [Après le vote d'Haïti contre le Venezuela, le sénateur américain Marco Antonio Rubio au Palais national, à la veille d'une rencontre](#)